

Service Public Fédéral FINANCES

Administration de la TVA,
de l'enregistrement et des domaines

Secteur TVA

Office de contrôle TVA

.....

ATTESTATION

VALABLE JUSQU'AU.....

Objet : Utilisation par un résident belge d'un véhicule automobile mis à sa disposition par une entreprise établie dans un autre Etat membre qui l'emploie.

Le véhicule automobile : voiture (1) - voiture mixte (1) - minibus (1) – véhicule tout terrain (1) désigné ci-après :

Marque : Type : Châssis n°
immatriculé en (Etat membre) : , sous le n° :

au nom de l'entreprise

qui met le véhicule à disposition d'un résident belge, membre de son personnel (ou gérant, administrateur ou actionnaire de son entreprise), pour l'exercice de ses activités professionnelles :

M., ci-après dénommé l'intéressé
demeurant rue..... n°.....
à

peut, conformément à la requête de l'entreprise, être utilisé par l'intéressé en territoire belge à des fins professionnelles et accessoirement pour ses besoins privés ou ceux des membres de sa famille qui vivent sous le même toit.

....., le 20...

(cachet de l'office)

L'Inspecteur principal,

(1) Biffer les mentions inutiles.

DEMANDE D'ATTESTATION

Objet : Utilisation par un résident belge d'un véhicule automobile mis à sa disposition par son employeur établi dans un autre Etat membre. Demande d'attestation

- Nouvelle demande
 Renouvellement de l'attestation

L'entreprise
 établie en (Etat membre)
 à (localité), rue,, n°
 (tél. :), valablement représentée par MM
 et respectivement (fonction) et

- 1 - certifie avoir en propriété (1) / sous contrat de leasing (1) / de location longue durée (1) le véhicule automobile : voiture (1) - voiture mixte (1) - minibus (1) – véhicule tout terrain (1) marque :..... type n° de châssis :, immatriculé à son nom sous le n°.....;
- 2 - certifie que M. (nom et prénom).....ci-après dénommé l'intéressé, résidant normalement en Belgique, rue n°.....à (tél. :) est membre de son personnel, en qualité deet qu'il a le véhicule susvisé à sa disposition pour l'exercice de ses activités professionnelles.
- 3 - certifie que l'intéressé effectue de manière habituelle le déplacement domicile (Belgique) – lieu de travail (situé dans un autre Etat membre que la Belgique).
- 4 - certifie, dans la situation où l'entreprise dispose d'un siège en Belgique, que l'intéressé travaille exclusivement pour le siège étranger.
- 5 - certifie que l'intéressé n'utilise pas le véhicule pour une activité d'appointé ou de gérant ou d'administrateur dans une autre entreprise.
- 6 - demande que l'intéressé puisse utiliser ce véhicule en Belgique à des fins professionnelles et accessoirement pour ses besoins privés ou ceux des membres de sa famille qui vivent sous le même toit.
- 7 - joint en annexes une copie du contrat de travail ou d'emploi, du contrat de location ou de leasing et, le cas échéant de toutes les pièces reprises au n° 17 de la circulaire n° 43/2006 (voir verso).

Acceptation par l'intéressé qui a pris connaissance des conditions de l'utilisation et s'engage à les respecter. le(date)	Au nom de l'entreprise,
(signature)	